

Le 16 juillet 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le seizième jour de juillet deux mille quinze à vingt heures, après la publication d'un avis signifié requis par la loi.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3 (ABSENT)
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Frais non-résidents – entente Ville Plessisville
 - 4.0 Questions de l'assemblée
 - 5.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-07-111
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R15-07-112
Frais non-résidents
- Entente Ville
de Plessisville

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente infrastructures en loisir avec la Ville de Plessisville permettant aux citoyens de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisir et culturelles de la ville;

QUE cette entente soit pour une période de 5 ans et 5 mois, soit du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2020;

QUE la participation financière totale pour la durée de l'entente de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sera de vingt six mille quatre cent dollars (26 400.00 \$)

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

Aucune question.

Le 16 juillet 2015

R15-07-113
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales